

**MESURES D'ADAPTATION POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES CONNAISSANT DES DIFFICULTES SCOLAIRES**

L'éducation et la formation, lieux où se joue l'avenir du pays, se situent au centre de nos préoccupations. Insertion des jeunes dans le monde adulte, équité sociale, épanouissement intellectuel, développement du potentiel de chaque individu, insertion professionnelle : des priorités étroitement liées à l'adéquation de notre système éducatif avec l'évolution de la société moderne sur tous les plans.

Des questions qui découlent de ce préambule :

- L'hypothèse d'un lien entre les compétences acquises en fin de scolarité et la capacité de s'insérer ultérieurement dans le monde du travail et d'y acquérir une autonomie financière durable peut-elle être confirmée ou infirmée ?
- Comment l'école jurassienne répond-elle aux besoins des jeunes qui ont à se trouver un travail satisfaisant sur un marché de l'emploi qui va en s'amenuisant et qui se montre de plus en plus exigeant en matière de compétences acquises ?
- Le cas échéant, quel rôle l'Etat et son administration peuvent-ils jouer pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes rencontrant des difficultés scolaires (CCC), auxquels un apprentissage serait presque systématiquement refusé ?
- Depuis l'entrée en vigueur de la Loi scolaire, le système éducatif jurassien a-t-il rempli la mission qui lui était confiée en regard de l'objectif déclaré vers plus d'égalité des chances ?

Après plus d'une décennie d'expérience, il est temps à nos yeux de faire le point sur le système mis en place en 1993 et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires pour faire face aux conditions et exigences d'aujourd'hui, dont celle de la lutte contre la précarisation des jeunes n'est pas la moins urgente.

**Dans cette perspective, nous demandons au Gouvernement, d'une part de produire un rapport sur le parcours personnel des jeunes en difficulté au terme de leur cursus scolaire (possibilités d'apprentissage, embauche et suivi professionnel), d'autre part de proposer au Parlement, si nécessaire, les améliorations aptes à assurer, ou pour le moins à favoriser l'insertion de la population concernée dans le cadre socio-professionnel jurassien.**

Pour le groupe socialiste

Pierre-André Comte